



COMPTE-RENDU FORMATION SPECIALISEE DE SERVICE DR DE TOULOUSE DU 24 OCTOBRE 2023

La Formation Spécialisée de Service de la DR de Toulouse s'est tenue mardi 24 octobre 2023 avec l'ensemble des organisations syndicales représentatives et sous la présidence du chef du PAE assurant l'intérim du Directeur régional. Il était assisté pour cette première (pour lui) par le DI adjoint « expert technique ». Étaient présents le médecin du travail, l'ISST, l'assistant de prévention (AP) et la secrétaire administrative ainsi que l'animatrice de la Politique Ministérielle de Prévention (APMP).

Point 1 : Désignation du secrétaire de la formation spécialisée de service de la DR de Toulouse (vote)

Compte tenu de l'imprécision du point, la CGT a souhaité savoir si cette désignation concernait la séance du jour comme lors des précédentes réunions. La réponse de l'Administration a été négative et précision a été donnée qu'il s'agissait d'une élection pour la durée de la mandature (4 ans).

Cette disposition est prévue dans le projet de Règlement Intérieur non voté et non-promulgué à ce jour sur l'Interrégion (présentation au vote lors de la tenue du CSA local à Montpellier le 15 novembre 2023).

Dans ces conditions la CGT, attachée à la légalité, n'a pas souhaité participer au vote rejointe en ce sens par FO.

Malgré cette faute de procédure le vote a donc été forcé et le secrétariat a échoué à la CFDT – à l'unanimité des votants mais non des présents – seule à proposer une candidature ce jour-là.

Celui-ci n'ayant pas été en mesure de siéger pour toute la durée de la séance, il sera aussi utile, à l'avenir et après promulgation du RI, de respecter les règles de désignation de son remplaçant telles qu'elles y sont prévues...

Point 2 : Approbation du PV en date du 7 septembre 2023

Le PV de la séance du 7 septembre 2023 a été approuvé à l'unanimité.

Point 3 : Examen du règlement intérieur de l'instance (en vue de la transmission des observations de la FSS 31 à la DI de Montpellier, en vue du prochain CSA local)

En ouverture de ce point, la CGT a dénoncé l'action de l'Administration visant à réduire les droits des représentants - et donc celui des personnels à être représentés dignement et sérieusement avec une étude de fond nécessaire des demandes des agents en terme de santé, sécurité et conditions de travail. Nous avons insisté sur ce point alors qu'aujourd'hui s'enchaînent les réorganisations, que s'accroissent les mauvaises conditions de travail dans certaines brigades et certains bureaux, dégradations dues à l'empilement des missions et à la réduction des pouvoirs des douaniers pour les remplir, mais également à une pression nocive de la part de certain(e)s hiérarques zélé(e)s et eux-mêmes dépassé(e)s par les tâches de plus en plus nombreuses, mal évaluées et extrêmement chronophages.

La CGT a apporté des observations, notamment sur :

- les délais de convocations et de transmissions des documents de travail en souhaitant faire insérer la notion de « jour franc » pour garantir les délais légaux et permettre une préparation efficace des séances ;

- le rétablissement des droits antérieurs en matière de préparation et de compte-rendu des séances – droits réduits de moitié dans le projet présenté ;
- nous avons rejoint la demande de l'ISST (Inspecteur Santé Sécurité au Travail), acteur de prévention dont la présence aux réunions est de plein droit, dans sa demande de faire supprimer toute notion d'invitation ou de convocation de la part de l'Administration le concernant. Une fois informé de leur tenue et ayant reçu les documents s'y rapportant, sa présence lors des réunions est un droit sans autre formalité ;
- demande a été faite d'insérer, dans l'article concernant la transmission préalable des documents de travail, qu'une liste des documents transmis soit annexée afin que les différents acteurs soient sûrs d'avoir reçu l'intégralité des documents prévus aux débats et discussions.

Point 4 : Délibération concernant le projet de visite de la FSS à la BSE de Blagnac (vote)

En suite de la demande faite lors de la Formation Spécialisée de Service de Toulouse le 7 septembre 2023, nous avons émis une délibération concernant une enquête à mener au sein de la BSE de Blagnac.

En effet, nous avons été alertés de la dégradation incessante des conditions de travail au sein de cette unité par le nombre de fiches de signalements émises récemment, les arrêts de travail répétés, la confirmation en séance par Mme la médecin du travail d'une situation très dégradée et génératrice de souffrance au travail, ainsi que par les remontées régulières des collègues qui y travaillent et l'intervention en séance d'un(e) représentant(e) du personnel.

Les représentants siégeant en FSS à Toulouse, ainsi qu'il entre dans leurs prérogatives, ont jugé important et urgent d'intervenir au sein de l'unité avant que la situation de travail ne soit intenable et génératrice de dommages irrémediables pour la santé de certains collègues.

Après une suspension de séance, vos représentants se sont orientés vers la tenue d'une **enquête** en vue d'établir un diagnostic de la situation de l'unité au regard des RPS et TPS (Risques/Troubles Psycho-Sociaux) manifestes, les éléments factuels étant suffisamment nombreux et graves pour ne pas se cantonner à une simple visite de site, et ce bien que l'Administration ne l'entende pas de cette oreille.

La visite de la formation spécialisée est une activité normale et régulière de l'instance, hors tout risque grave avéré ce qui n'est plus le cas ici.

Une délégation composée d'un représentant du président, du secrétaire de la FS et d'un élu de chaque organisation syndicale représentée a donc été constituée et ses travaux seront engagés au plus vite.

D'ores et déjà il est convenu de réunir rapidement un groupe de travail pour élaborer un questionnaire qui, dans un premier temps, serait envoyé à tous les collègues (actuellement en poste ou y ayant été ces dernières années). Son analyse permettra de préparer au mieux un déplacement sur site (date prévisible : 18 décembre 2023). Des entretiens individuels hors unité sont également envisagés.

Ce travail en complémentarité de tous les acteurs de prévention, dont nous, représentants du personnel en formation spécialisée, faisons partie, est essentiel pour trouver des solutions et remédier aux situations dégradées.

La délibération proposée sur l'enquête et les modalités a recueilli un vote favorable unanime (7 voix) des représentants du personnel.

Point 5 : Examen des registres SST, accidents de service, fiches de signalement

Concernant les annotations portées sur les Registres Santé Sécurité au Travail (RSST) depuis la dernière réunion, une seule est remontée des services pour présentation.

C'est peu au regard des remontées du terrain qui nous sont faites lors des RMIS ou en marge de celles-ci. L'inscription au Registre Santé et Sécurité – sur l'importance duquel nous insistons – est toujours examinée lors de nos réunions ce qui permet aussi d'apprécier le traitement obligatoire réservé par les différentes strates hiérarchiques.

Ces registres nous permettent d'être informés de toutes les difficultés que vous rencontrez dans votre quotidien professionnel, qu'il s'agisse de problèmes liés aux locaux ou matériels, aux relations inter-personnelles, à la sécurité et à l'amélioration des conditions de travail dont chacun-e peut être acteur. C'est un levier efficace !

La CGT a demandé qu'un relevé des inscriptions qui sont toujours en cours de traitement soit également communiqué lors de chaque réunion de la FS.

Deux fiches de signalement nous ont été transmises depuis le 7 septembre et ont contribué à orienter la FS vers une enquête (cf. point 4 ci-dessus)

Les conditions de travail dégradées que nous subissons depuis de nombreuses années conduisent à un mal-être au travail. Les fiches de signalement, lorsqu'elles remontent, nous permettent de rechercher, avec l'appui des acteurs de prévention, des solutions permettant de préserver la santé de tous. Nous invitons les collègues qui y recourent à être factuels. Les situations de souffrance doivent en effet être absolument signalées mais ces fiches ne doivent pas être un support pour régler des comptes au risque d'occulter des situations individuelles graves.

Souvenez-vous que l'action collective est toujours le moyen le plus efficace de faire bouger les choses.

Les syndicats organisent et accompagnent des travailleurs qui luttent.

Ils ne luttent pas à leur place ! Contactez-les ! Contactez-nous !

Accidents du travail : nous nous réjouissons qu'aucun accident de service ne soit à déplorer depuis la séance du 7 septembre 2023 (remontées néant).

Point 6 : Point budgétaire

Les demandes de dépenses émises par les services (casques de sécurité, gilets haute visibilité, gants anti-coupures, souris ergonomiques – nous avons demandé que les gauchers ne soient pas oubliés ! –, vidéo-projecteur, kits de sécurité électrique pour les collègues habilités, repose-pieds, housses pour lits et chaussures de sécurité) ont été acceptées. Seul l'examen de la demande pour la réfection de la cuisine (4.800€) formulée par une brigade n'a pas été complètement entérinée au vu des difficultés faites par le fournisseur au moment de régler la facture via CHORUS. Ces factures sont envoyées très tardivement ce qui risque d'impacter le budget 2024 (tout en faisant perdre le crédit 2023) car les budgets doivent non seulement être engagés dans l'année, mais les factures liées aux dépenses doivent aussi être réglées dans le courant de cette même année selon les règles comptables. L'AMPM et l'AP vont chercher à obtenir des assurances de la part du fournisseur.

La CGT interviendra au niveau central pour apporter plus de souplesse à cette mécanique lourde de la dépense via Chorus.



La CGT a présenté et insisté pour **une sécurisation rapide du site du CE de Blagnac**. Les collègues sont excédés par les jeux de clés à transporter partout, les usagers qui frappent à la porte sans visibilité, etc., le tout dans un contexte Vigipirate «Urgence attentat ». Nous avons proposé **l'installation d'un visiophone pour l'accueil des usagers (2ème étage et RdC) et la généralisation de serrures dé-verrouillables par code**. Sur notre insistance, le DI adjoint (qui était présent en qualité d'expert technique) s'est engagé à ce que le PLI saisisse très rapidement ATB (bailleur) et que des demandes de devis soient lancées afin de pouvoir entamer au moins une partie des travaux sur le reliquat de budget 2023 si possible.

Afin de ne pas perdre de crédits, la FS a validé le principe de plans alternatifs : ainsi la CGT a proposé un plan d'équipements en défibrillateurs dans les services les plus importants ou les plus isolés (après recensement de l'existant).

Point 7 : Questions diverses

En sus de l'examen des points à l'ordre du jour, la CGT avait transmis par écrit la question du souhait émis par certains collègues de participer à une rencontre sportive (foot à 5) organisée par les services de la police

nationale en semaine, sous couvert d'ASA. La première réponse, apportée par leur divisionnaire, a été négative... Ces collègues y voient pourtant un moyen d'entretenir la cohésion de leur groupe et les bonnes relations du quotidien avec les administrations partenaires. S'il y avait un budget à la clé, la demande relèverait du FACVA et aurait vraisemblablement été acceptée. L'amélioration des CT comme moyen d'améliorer la vie du collectif de travail et, par conséquent, les résultats, n'est toujours pas une vision totalement partagée !!!

Nous rappelons que la pratique sportive en douane sur les heures de service – qui a longtemps existé et que

l'administration a supprimée – est de nature à maintenir les collègues dans une bonne santé physique. Son rétablissement est une vieille revendication de la CGT.

Cette pratique est primordiale alors qu'est demandé, de façon logique et justifiée, aux agents de la surveillance, une condition physique leur permettant d'accomplir leur mission. Dans ce contexte, la suppression des épreuves de sport telle qu'elle se déduit du projet de nouvel arrêté fixant la formation initiale des contrôleurs stagiaires Su et CO est totalement incompréhensible !

Une réponse sera apportée ultérieurement par l'Administration... Espérons qu'elle ne tarde pas trop : le tournoi de foot se déroulera le 7 novembre 2023 !!!

*Enfin, nous avons appelé une fois de plus l'attention du président sur la situation de mal-être récurrente **au sein du Pôle commun du CE de Blagnac** ainsi que de notre vigilance inquiète sur le sujet.*

Au-delà, la question de la sous-évaluation de la charge de travail, au CE de Blagnac comme dans tous les services douaniers, se pose la question du manque d'attractivité et du turn-over de ce service qui est régulièrement en sous-effectif.

La CGT vient d'écrire à la DG à ce sujet (lire ci-contre)

De: "CGT" <snad.cgt@douane.finances.gouv.fr>
À: "PLOYART Florence" <florence.ployart@douane.finances.gouv.fr>
Cc: "dialogue-social" <dialogue-social@douane.finances.gouv.fr>
Envoyé: Jeudi 26 Octobre 2023 16:44:08
Objet: Effectifs au CE de Blagnac

Bonjour Madame Ployart

Il nous a été remonté des difficultés de fonctionnement au centre d'expertise de Toulouse Blagnac, en partie dû à un calibrage inférieur à celui prévu par le PAE 2023 (53 agents, dont 7 chefs de services, au lieu de 60 ETP)
De nombreuses demandes de mutations et de départ dans d'autres administrations, risque prochainement de faire baisser cet effectif.

Les vérificateurs craignent qu'à court terme la veille DELTA en soit fortement impactés. En effet, l'organisation de cette veille doit impérativement prévoir 10 agents côtés, au vu des nombreuses missions allouées à ce centre (DCN, DCC, fret express, bureau de déclaration et de contrôle sur l'ensemble de la direction de Toulouse)

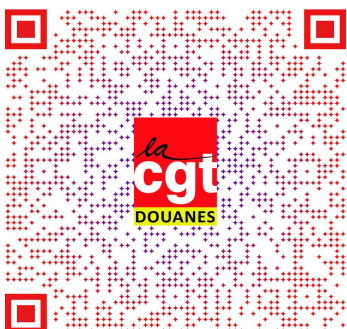
Ces inquiétudes sont dues de plus, à une baisse de demande de mutations sur ce service depuis la campagne de 2022.

Nous aimerions que vous puissiez, dès lors, nous préciser si des sorties de stages pourraient être envisagées prochainement.

Dans l'attente, est ce qu'un complément en agents de Paris spécial pourrait être étudié ?

Cordialement

 Pour le secrétariat permanent,
Le secrétaire national, Olivier BALZER
Syndicat National des Agents des Douanes CGT
263 rue de Paris - case 452 - 93514 Montreuil Cedex
Tel : 01 55 82 88 68 - Courriel : douanes@cgt.fr



Vos représentants en Formation Spécialisée de Service de la DR de Toulouse :

- Axel ACITORES (excusé)
 - Christophe RIBOULEAU
 - Agnès PETIT-RAGARU
 - Florence RANNOU (excusée)
- restent à votre disposition pour des compléments d'informations et toute demande en lien avec la santé, la sécurité et les conditions de travail. N'hésitez pas à nous solliciter.**

Contact : snad-cgt-midi.pyrenees@douane.finances.gouv.fr